

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DPA 84 Marché de prestations de conseil et d'assistance juridique – Avenant à la convention de groupement de commandes.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 8 et 30 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2014 DPA 1027 soumise au Conseil de Paris lors de la séance des 6, 7 et 8 juillet 2014 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de conseil et d'assistance juridique dans le cadre des opérations de construction, de réhabilitation et de maintenance technique menées par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu le Projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour des prestations de conseil et d'assistance juridique dans le cadre des opérations de construction, de réhabilitation et de maintenance technique menées par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour des prestations de conseil et d'assistance juridique dans le cadre des opérations de construction, de réhabilitation et de maintenance technique menées par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets de fonctionnement chapitre 011, nature 617, rubrique 020 et d'investissement chapitre 23, nature 2313, rubrique 020 de la Ville de Paris exercices 2015 et suivants sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO